L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE MATIN, 22 AOUT 1886. 59me Année

Dufour & Dennet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE, 22 AOUT 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par le Shérif—Aux Nos. 249, 251, 253 et 255 rue Poydras, un mulet, aussi, au même endroit : la plus vaste vente de groceries de la saison. Aussi, mulets, wagons, camions, etc.

Par E. Curtis—Au No. 187 rue du Canal, un lot de jouets, articles de Bohême et de fantaisie.

Les anarchistes de Chicago. Le verdict du juri.

Les nouvelles reçues, avant-hier soir, de Chicago, étaient extrêmement importantes ; elles avaient été attendues avec la plus grande anxiété ; elles ont été lues et commentées avec la plus vive émotion. Sur huit anarchistes qui étaient sur le banc des accusés, sept ont été déclarés coupables de meurtre et condamnés à mort. Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails ; on les a lus dans nos dépêches d'hier matin, mais il nous est impossible de laisser passer ce verdict sans en tirer les grave leçons qu'il renferme, sans en faire ressortir la haute moralité.

Il est bon qu'un coup terrible frappe les fauteurs de l'anarchie, les ennemis de toute société ; il est bon que l'on sache qu'en aucun temps, en aucun pays, sous aucune forme de gouvernement, il n'est permis à des conspirateurs, quels qu'ils soient, d'ailleurs, et d'où qu'ils viennent, de tramer dans l'ombre la ruine des institutions les plus sacrées, de se faire un jeu de la vie de leurs semblables,—simples citoyens, agents de police, présidents de Républiques ou rois ; il est bon que l'on sache que cette chose sublime qui s'appelle la liberté n'est pas synonyme de désordre et de meurtre : que cette marche en avant de l'humanité, qui se nomme le progrès, ne s'opère point par l'assassinat, par le renversement brutal de toutes les lois divines et humaines ; il est bon qu'un grand exemple soit fait—le monde en a grand besoin—et surtout qu'on sache que la plus libérale, par la plus démocratique, par la plus égalitaire des Républiques. Par nous ne savons quelle perversion de toutes les idées et de tous les principes—perversion qui est autant, sinon plus le fait de l'abolitionisme que de la démagogie—on est arrivé à confondre la licence avec la liberté, la force avec le droit, l'insurrection avec la volonté nationale, la satisfaction des plaisirs, ou de l'ambition avec le droit—la possession brutale avec la propriété légitime.

Quand les gouvernants, qui devraient être les guides ineranx des peuples, deviennent leurs premiers corrupteurs ; quand ils laissent échapper de leurs lèvres des maximes comme celles-ci : "la force prime le droit," "aux hommes d'Etat modernes" est-il étonnant que ceux qui se sentent faibles cherchent, par la surprise, par un coup de main, par le meurtre même, à acquérir cette force qui conduit à tout ? Est-il étonnant que ceux qui n'ont rien, désirent de s'emparer de cette possession qui, d'après ceux qui en jouissent, souvent illégitimement, donne le bonheur ? Quand ceux qui s'intitulaient jadis, les pères, les pasteurs de leurs peuples ne sont plus que leurs oppresseurs et cherchent à les réduire par la misère, par la faim, comme font les dompteurs pour mutriser les bêtes féroces, on conçoit les révoltes de l'esprit, les actes de désespoir ; il nous répugnera toujours d'admettre le principe de l'insurrection, mais, enfin, elle s'explique, elle s'excuse en pareils cas. Nous n'aurions pas le courage de condamner les émeutiers de l'Irlande.

Mais aussi, lorsque le peuple élit ses gouvernants et a le droit de les changer, comme il l'entend ; lorsque la liberté est égale pour tous, que tout le monde jouit des mêmes franchises, des mêmes privilèges ; que le faible et le pauvre peuvent s'entendre, s'organiser pour résister aux abus du fort et du riche, quelle raison valable, quelle ombre de prétexte reste-il au citoyen, à l'habitant du pays, pour sortir de la légalité, pour reconrir à l'émeute, à la violence, à l'assassinat ? Ce n'est plus à un parti que l'on s'attaque ici, ce n'est plus à une dynastie, à un roi, à un *tyran*, si l'on veut ; c'est au peuple lui-même, c'est à la société, c'est à cet être sacré, que l'on appelle la *Loi*, qui plane au-dessus de tous, qui s'impose également à tous, et dont la mission est de rassurer, de défendre les bons, de faire trembler, de punir les méchants —sans hésitation, sans préférence, sans faiblesse, sans condescendance.

S'il est une forme de gouvernement, sous laquelle la loi puisse et doive être inflexible, c'est bien la République essentiellement démocratique des Etats-Unis. Il en devrait être de même sous tous les régimes politiques reposant sur la même base.

Nous connaissons les hésitations, les atermoiements, les indulgences des monarchies envers les crimes contre la société ; elles ont à se faire pardonner un pouvoir qu'elles exercent fréquemment, en dehors de la société générale, quelquefois, contre cette société même. De là, l'institution des grâces, des amnisties, moyen qu'elles trouvent ou croient trouver de se regagner quelques hommes aliénés, de se refaire une popularité perdue. Pauvre et maladroit expédient, qui n'a jamais réussi, qui n'est presque toujours retourné contre ceux qui l'ont employé. Après tout, c'est aux monarchies de se défendre comme elles le peuvent, comme elles l'entendent. Si elles ne le savent pas, qu'elles en subissent les conséquences ; c'est leur affaire, non la nôtre.

Chez nous, il en va tout autrement, c'est la société qui est prise à partie par les perturbateurs ; c'est, surtout, la loi qui est directement attaquée par eux. Toute faiblesse, toute concession en leur faveur tend à l'enfirmer, à l'affaiblir, à la mettre en doute ; ce est sa mort, c'est un crime de lèse-nation.

Nous n'avons jamais lu de plus éloquent plaidoyer que celui de Gambetta en faveur de l'amnistie ; jamais non plus on n'a proféré un plus colossal paradoxe. Ce que l'amnistie a fait de mal à la République française est incalculable. L'auteur, du reste, en est mort à la peine, et le gouvernement n'est pas encore entièrement rétabli de la secousse qu'il en a reçue.

Aux Etats Unis aussi, la loi semblait ébranlée et la justice, disait-on, faiblissait, chancelait. Les bons étaient attristés, les timorés commençaient à douter de l'avenir. Coup sur coup, deux attentats solennels viennent de ressurrer les âmes, de rendre à la justice et à la loi leur ancienne puissance, leur ancienne majesté. Aux deux extrémités nord et sud de l'Union—à la Nouvelle-Orléans, à Chicago, —deux tribunaux sur lesquels la paye jetait des regards anxieux, ont frappé sévèrement mais justement, de grands coupables. Il ne pouvait arriver d'événements plus heureux, et pour les Etats Unis, où ils rassurent les citoyens, et pour les pays étrangers auxquels ils prouvent la solidité, la grandeur des institutions républicaines. Saluons le réveil de la justice américaine ; laissons-la passer avec respect et achever en paix son œuvre redoutable et bienfaisante.

Quibollard est furieux :

Enfin, disait-il, je paie régulièrement mes impots comme tous les autres locataires de la maison. Et je suis le seul pour qui jamais le facteur n'apporte de lettres !

L'Union Française.

Nous nous empressons de nous rendre au désir du Conseil de Direction de l'Union Française, qui nous prie de donner place dans nos colonnes de ce jour aux deux documents suivants : une Résolution des Directeurs de l'Union, toute flatteuse pour l'un de nos collaborateurs, M. L. Placide Canonge, et la réponse de celui-ci :

Nouvelle-Orléans, ce 11 août 1886

Séance extraordinaire du Conseil de Direction de l'Union Française.

Sur motion, la décision suivante est prise à l'unanimité :

PRÉAMBULE.

Parmi les esprits généreux qui ont prêté à l'Union Française l'appui moral le plus efficace, M. L. Placide Canonge, rédacteur à l'*Abeille*, figure au premier rang.

Profondément convaincu de l'utilité de notre mission, M. Canonge n'a cessé, dans toute circonstance où son concours nous était nécessaire, de plaider chaleureusement, éloquemment notre cause. Par ses articles toujours si lus, il a puissamment contribué au succès de nos fêtes de bienfaisance, et notre Ecole lui doit de tenir dans l'estime du public une place qui est pour elle, non seulement une garantie de durée, mais une promesse de futur développement.

La France, d'ailleurs, n'eut jamais en Louisiane d'admirateur plus sincère, et notre langue, de soutien plus fidèle, de défenseur plus énergique que M. Canonge. C'est lui qui, à une certaine époque, fit rétablir dans les Ecoles Publiques l'enseignement du Français.

M. Canonge a voué au culte de notre langue sa vie de journaliste, et depuis quarante ans qu'on le voit sur la brèche, il ne cesse de la faire aimer par ses écrits, où l'on retrouve tout le charme, toutes les délicatesses de style de nos bons auteurs.

CONCLUSION.

L'Union Française ne pouvant rester indifférente en présence de tous ces titres à sa gratitude, désire les reconnaître dans la limite de sa modeste sphère. En conséquence :

Le Conseil de Direction nomme M. L. Placide Canonge Vice-Président honoraire de la Société.

—M. Canonge a répondu par la lettre suivante :

Nouvelle-Orléans, 13 août 1886.

Monsieur le Président et les Membres de l'Union Française.

Messieurs,

J'ai le devoir et le plaisir de vous remercier deux fois : pour le fond, pour la forme de votre communication, à la date du 11 août.

Fond, elle m'apprend que vous m'avez fait l'honneur de m'élire unanimement vice-président honoraire de votre digne société ; forme, elle est bienveillante au possible, et double, en sa bienveillance, le prix de mes humbles travaux et des efforts, sinon toujours heureux, du moins toujours convaincus, que j'ai faits et continnerai de faire pour la perpétuité, la propagation de la langue française dans mon Etat natal.

Ai-je besoin de vous dire, Messieurs, que j'accepte avec joie et fierté le titre que vous me conférez ? Il me paraît que, venu de vous, il me rapproche plus encore de cette France aimée, pour laquelle je parlerais fait des infidélités à ma chère Louisiane. Vous le comprendrez, vous qui, j'en suis sûr, avez été aussi maintes fois infidèle à celle-là pour celle-ci. Si bien que je m'adresse ainsi à vous comme à d'inavables complices.

Je vous envoie, Messieurs et très chers collègues, l'expression la plus élevée de mon respect.

L. PLACIDE CANONGE.

To-Kalon.—Tel est le nom de la célèbre marque de vins de propriétaire—rouges et blancs, dont M. Philippe Forget est le seul agent à la Nouvelle-Orléans.

Les vins de Californie ont la saveur la limpidité et le bouquet des vins du Beaujolais.

L'ordi invite tout acheteur sérieux à venir les goûter. Les chefs de famille trouveront dans le To Kalon un vin pur et dépourvu de tout mélange et de toute falsification.

M. Forget tient le restaurant fort en vogue situé 40 rue Dauphine entre Bienville et Dumaine. Il vous goûtera l'excellente cuisine qui s'y fait, et faire rubis sur l'ongle avec le fameux To Kalon.

Loterie de la Louisiane.—M. Henri Berlin Domicilié rue Dryades 509 a gagné à un des récents tirages de la loterie de la Louisiane, le quart du lot de $4273.40. Un avis paraît à cette occasion dans l'*Abeille* de ce jour où M. Berlin dit avoir trouvé la compagnie empressée à lui verser son gain entre les mains. Pour de plus amples renseignements lire l'avis en question.

Le *Propagateur Catholique* d'hier :

Sa Grandeur Monseigneur Leray, Archevêque de la Nouvelle-Orléans, est arrivé en cette ville jeudi soir, après un long séjour au Canada et à Baltimore. Sa santé est excellente ; son voyage a été des plus agréable, et il garde les meilleurs souvenirs des fêtes religieuses qui ont eu lieu à Baltimore, à Québec, à Montréal, à Ottawa.

Sa Grandeur Monseigneur Leray a assisté à toutes ces solennités grandioses, et a été reçu avec tous les honneurs dus à ce haut dignitaire de l'Eglise, et que Notre Eminence Monseigneur Leray.

Son Eminence a visité plusieurs villes au revenant du Canada. Il est resté trois jours à Boston, d'où il s'est rendu par mer à Norfolk ; un temps splendide a agrémenté ce voyage ; puis de Norfolk jusqu'à Washington. Cette belle ville a été très admirée par son Eminence.

Le retour de Sa Grandeur Mdseigneur Leray en Nouvelle-Orléans est une fête pour tout le clergé, dont il est très estimé, et auquel s'associent tous ses nombreux fidèles et la population entière.

Mercredi prochain, fête de St-Louis, notre Eglise Cathédrale célébrera sa Fête Patronale d'une manière aussi pompeuse que possible. A 9 heures A. M., il y aura une messe solennelle avec diacre et sous-diacre chantée par un chœur d'amateurs sous la direction de M. Kitziger. Le panégyrique du Saint sera prêché par un des meilleurs prédicateurs de la Louisiane. Tous les fidèles de la Cathédrale et ceux des autres paroisses françaises sont cordialement invités à cette belle solennité.

La belle Société italienne de bienfaisance dite de St-Barthélemy se propose de célébrer sa fête patronale d'une manière grandiose à la Cathédrale. Voici le programme religieux : Lundi prochain, 23 du courant, à 7 heures P. M., on chantera à la Cathédrale les premières vêpres de la fête ; le lendemain, mardi, fête de St-Barthélemy, la Grand'Messe sera à 10 A. M. Elle sera chantée par un chœur d'élite engagé pour l'occasion. Le panégyrique du Saint sera en anglais. Le soir du même jour à 5 heures P. M., deuxièmes vêpres de St-Barthélemy qui seront de premières vêpres pour la fête de St-Louis, le lendemain.

En cour d'assises.

—Voyons, dit le président à un avocat novice, vous reconnaissez que votre client est coupable ?

Il a assassiné deux vieilles femmes, il les a coupées en morceaux et il a emporté leur argent.... Qu'aurait-il pu faire de plus ?

Le jury, ému, suivait le président, reprend l'avocat d'une voix vibrante, il a emporté leur argent, mais il aurait pu aussi faire disparaître les morceaux !

Le jury, touché jusqu'aux larmes, acquitta immédiatement le criminel.

Donnons un souvenir au peuplier du Pont-Royal, cet arbre qui, par sa vieillesse, était aussi connu que le marronnier du 20 mars. Il était plus que centenaire, et M. Chevreul le saluait comme un vieillard.

La foudre l'a abattu l'autre nuit et sa mort laisse inconsolable le sanlu du Pont-Notre-Dame, le dernier arbre parisien qui fût son contemporain.

Emile Pierre Philémon.

On cause des désordres occasionnés par le tabac.

—Voyez-vous ! fait un enragé fumeur, en 1793 il y a eu moins de gens décapités qu'il n'y a, chaque année, de victimes du tabac.

—Comment donc ! reprend quelqu'un, c'est Ricoux qui a inventé la guillotine !

Un comble, pour ne pas en perdre tout à fait l'habitude :

—Un homme tellement susceptible au point de vue des rhumes que, quand il éternue, il s'écorne s'il a le malheur d'ouvrir une parenthèse !...

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 21 août :

Nous voulons publier les notes que nous avons prises, durant notre voyage à Monroe, où siégeait la Convention de la Presse. Rendons grâce à la courtoisie des directeurs du chemin de fer de Louisville, Nlle-Orléans et Texas (chemin de la Vallée du Mississippi), bien que les directeurs du Queen and Crescent (ligne Northeastern) nous eussent offert, comme à toute la Presse, le transport, aller et retour, par la voie de Méridian.

Les récoltes étaient le principal attrait du voyage. En quittant la ville, le premier grand champ de riz que nous rencontrâmes se trouvait près de la station Sauvé.

La récolte de MM. Perkins et Murphy a bon aspect.

Celle de M. Frellsen a aussi une excellente apparence.

La récolte du juge Emile Rost est un peu clairsemée.

Le professeur Stubbs, qui monta à bord, à la station Kenner, allant à Bâton Rouge, appela notre attention sur les habitations qu'il avait parcourues. Reserve, à M. Godchaux, est surtout remarquable.

L'habitation Hester, à MM. Ross et McCann, celle de M. Louis Lebourgeois et celle de M. Welham nous ont aussi vivement frappé.

En passant derrière la station du Couvent, nous admirons les cinq habitations de M. Beirne, où la canne est superbe ; l'habitation sucrière Bowden, de l'hon. D. F. Kenner ; le nouveau moulin à riz de la propriété Ashland.

On nous dit qu'une maison de la Nouvelle-Orléans vient de vendre 100 moissonneuses de riz.

A la partie supérieure de la paroisse Assomption, nous traversons River Side et Southwood, à MM. John Cressley et fils, d'Angleterre, et nous remarquons de belles cannes, une grande quantité de riz, dans la paroisse Iberville. A la hauteur de St-Gabriel, les récoltes nous paraissent inférieures.

A East Bâton-Rouge, nous passons au milieu des terres basses, devant la belle sucrerie de M. J.P. Rouzan, et nous examinons la récolte de cannes du vénérable M. Fergus Gardère. Nous traversons l'habitation de M. J. H. Houston, de la Nouvelle-Orléans. Au milieu des hauteurs qui suivent, nous traversons les champs de cannes de MM. Merritt Williams et Henry Schorten.

Après un court temps d'arrêt à Bâton-Rouge, nous passons devant les casernes des Etats-Unis, nous arrivons aux plaines élevées ; nous y apercevons les ruines de sucreries, mais il y a de beaux champs de coton, de maïs, ou de vastes pâturages pour les bestiaux. Il n'existe pas de plus belle région dans l'Etat que celle d'East Baton Rouge. La partie que traverse le chemin de fer n'est pas fort accidentée, mais il y a la une succession de riches vallées, avec de vastes champs de coton et de maïs, qui promettent une abondante récolte.

Nous traversons des bois de magnolias, de chênes de hêtres, des collines où le sol est pauvre, puis des pâturages, et nous arrivons à la station Baber, à 10 milles au-delà de Bâton Rouge. Voici, dans une campagne pleine de paisibles nains, un vaste troupeau. Nous arrivons à Ethel, en restant presque toujours à une grande distance du Mississippi. Ethel est à 117 milles de la Nouvelle-Orléans. Sur toute la route, nous ne voyons aucun arbre fruitier, mais le pays commence à se peupler et à se défricher depuis que le chemin de fer le traverse.

Nous laissons quelques milles, sans rencontrer une seule maison ; de temps en temps, une très belle récolte sur un sol nouvellement défriché, au milieu des pinières. Après Warwood, nous quittons la Louisiane et nous entrons dans l'Etat du Mississippi. Nous voyageons longtemps à travers des pinières et de vastes prairies. Le premier centre de population que nous rencontrons est Centreville, localité pleine d'animation. Nous y apercevons les premiers fruits, depuis notre départ—des pommes.

Tatum et Gloster sont des villes où règne une grande activité. Après avoir passé de nombreuses stations, celles de Cole, de Day, de Kelly, nous atteignons Knoxville au milieu de champs de coton, puis Whiteapple, petit village où croissent le coton et le maïs ; nous traversons une contrée semée de riches fermes puis Roxee, et Hamburg, perdus au milieu des bois.

A Harrison, nous traversons le chemin de fer Little J., qui mène de Jackson à Natchez. De là à Vicksburg, ce pays est plus peuplé, beaucoup de petits villages qui semblent prospères. A Port Gibson, bourg de 1300 âmes, nous admirons de vastes champs de coton, une grande blanture et de beaux pâturages.

Après avoir traversé de nouvelles forêts, nous entrons dans une région riche, où abondent le coton et les arbres fruitiers, les pêchers surtout. Enfin, nous entrons dans Vicksburg.

On ne s'imagine pas avec quelle rapidité la contrée que nous venons de traverser, s'est développée, depuis la construction du chemin de fer de la Vallée du Mississippi. En 1883, pendant onze mois, cette ligne avait transporté 111,-815 balles de coton : en 1885, le chiffre s'est élevé à 294,788 ; soit une augmentation de 182,738. Cette année, la voie a été améliorée ; on y a jeté 1000 wagons de gravier ; c'est aujourd'hui un des plus agréables chemins qui existent dans l'union.

Nous avons déjà décrit la route de Vicksburg à Shreveport, ajoutons que, jusqu'à Monroe, Louisiane, sur une distance de 73 milles, la sol est généralement bas et sujet aux inondations ; il est par conséquent assez difficile de construire la route. Des centaines de condamnés sont encore occupés à relever le chemin. Les villes que l'on traverse sont Delta, Talulah, Delhi, Bayville et Girard. Monroe, est une plus jolies localités de l'Etat ; on y trouve un grand nombre de fort belles résidences ; ce sera bientôt un centre manufacturier important.

Il y a déjà une fabrique d'huile établie en 1885, et qui a coûté $100,000 ; une fabrique de glace construite en 1885, au prix de $18,000 ; trois scieries, dont une a coûté $15,000 ; un atelier de machines ; une manufacture de portes, fenêtres et volets ; une nouvelle presse à coton à $50,000. Le bureau de poste est établi dans l'ancien bureau du gouverneur McEnery, et l'ancienne résidence qu'il a vendue, a été transportée ailleurs, pour faire place à la presse à coton.

Dans toute cette partie de l'Etat les récoltes sont superbes.

—M. J. C. Morrison a été rejoint au Louisiane par son associé de New York, M. Gould, qui exécute en ce moment, un vaste plan d'immigration. Il s'agit d'abord de transférer une colonie allemande, du Kansas, sur le Bayou Tèche, trois agents sont déjà arrivés sur les lieux, puis de faire venir une colonie catholique de la Pensylvanie ; on croit qu'elle s'établira dans la paroisse St.-Martin.

—Nous avons parlé, la semaine dernière de l'habitation sucrière Clio, dans la paroisse Rapides.

Nous devons ajouter que, cette année, elle a perdu toutes ses souches, par suite des froids de l'hiver.

M. Heyman a aussi perdu 200 acres de plant par la même raison. Il n'a pas roulé. Pas gonne dernier ; il ne roulera pas non plus, cette année. Il a 20 acres de plant et 5 de souches, les seuls qui aient échappé au désastre. Il achètera les récoltes voisines et plantera un vaste champ, au printemps. Maintenant, il a 400 acres de coton et de maïs.

—On nous écrit de Ville-Plate, paroisse St. Landry :

"Nous avons eu quatre jours de pluie, cette semaine ; l'eau est tombée matin et soir. La pluie fait beaucoup d'effet sur le coton, quand elle tombe le matin. C'est alors, en effet, que les gabarons s'ouvrent, ils sont blancs ; vers deux heures, ils tournent au rosey vers quatre ou cinq heures, ils deviennent rouges et se flanent.

Si la pluie survient avant deux heures, à l'exception de ce qui tombe, tout reçoit l'eau et s'en imbibe ; est se refermant, le grabot peut se rouiller. Cet accident arrive plus ou moins tous les ans.

J'ai reçu des lettres de plusieurs comtés du Texas ; elles annoncent que les récoltes y dépérissent, faute d'eau, mais en revanche, on y a fait une abondante moisson de maïs."

—On nous écrit, de Vermillion :

"Les pluies ont cessé à temps pour r qu'on ait pu mettre les champs en assez bon état. Dans certains endroits, les produits n'ont pas souffert, et l'on fera une aussi bonne moisson qu'on pouvait le désirer.

"Un de nos meilleurs fermiers nous annonce qu'il fera une demi récolte de coton. Son voisin, qui possède un moulin à coton, dit qu'il n'a jamais eu une aussi belle récolte.

"En général, le coton a fait des progrès prodigieux ; il se comporte très bien en ce moment, mais il pleut trop ; si le temps continue ainsi, nous pourrions bien éprouver un désastre. Si le coton était endommagé maintenant, il ne pourrait s'en relever ; il est trop tard.

"Nous avons des fièvres de marais assez nombreuses, mais on en vient à bout aisément, avec quelques petits remèdes."

—Aux environs de la Nouvelle-Ibérie, le temps a été très sec et d'une chaleur extraordinaire. Le thermomètre est souvent monté au-dessus de 90 degrés.

Lundi dernier, il était à 96 degrés, à 6 heures et à l'ombre.

—La machine Lamborn fait une très bonne besogne et nous donnera de forts bons chemins. Nous devons cette réformeà notre juri de police, que nous en devons remercier.

Le bâtiment de guerre de l'avenir.

Pendant que M. le vice-amiral Bourgeois prend énergiquement, dans la *Nouvelle Revue*, la défense des cuirassés contre les fanatiques du torpilleur, M. le capitaine de vaisseau Léopold Pallu de la Barrière, dont le nom fait autorité dans les questions maritimes, développe dans la *Revue des Deux-Mondes* le programme qui représente, à ses yeux, le principe fondamental de l'architecture navale de guerre, principe qu'il n'a cessé de soutenir depuis plus de neuf ans et dont voici la formule : "Le bâtiment de combat, pour être apte au but de la guerre sur mer, non seulement doit être inaltérable, mais encore il doit pouvoir conserver, pendant tout le temps de l'action, des lignes d'eau invariables, afin que ses facultés de giration et que les rapports de distance de son artillerie à la flottaison demeurent intacts." Il faut en effet, dit M. Pallu de la Barrière, distinguer entre l'insubmersibilité du bâtiment de guerre et celle du navire de commerce. Il suffit à ces derniers de pouvoir continuer leur route après un accident qui les a submergés pour que le but poursuivi soit atteint, tandis que le navire de guerre doit pouvoir continuer à combattre, ce qui ne peut avoir lieu que si son assiette reste invariable, même après avoir reçu un coup d'éperon ou un coup de torpille.

Ce *desideratum*, dont la réalisation modifierait si profondément les conditions de la guerre maritime, peut être, dit M. Pallu de la Barrière, obtenu par l'obturation automatique et par l'encombrement. L'idée d'encombrer le vide des corps flottants, et particulièrement des bâtiments de guerre, dit cet écrivain, n'est pas nouvelle. A mesure que les cuirasses augmentaient de poids, la capacité du bâtiment qui devait les porter augmentait aussi, et on dut se préoccuper de ces espaces vides ; seulement, la matière offrant toutes les conditions nécessaires d'élasticité et de légèreté était à trouver. L'idée de l'obturation automatique, c'est-à-dire du trou se rebouchant de lui-même après le passage des projectiles, parut de prime-abord encore plus chimérique, aucun corps connu ne paraissant propre à un tel office. Beaucoup d'essais furent tentés avec du caoutchouc, du liège, du varech comprimé, substances filetées, toiles goudronnées, pierre-ponces, etc..... mais sans aucun résultat pratique. On finit cependant par mettre la main sur la matière cherchée : "C'est une étoffe analogue quoi formé cet arbre dont on a dit qu'il pourrait remplacer tous les autres s'il donnait du bois de construction. Cette substance extraordinaire, restée ignorée, s'en allait par millions de kilogrammes à la mer, pour être de nouveau utilisée dans leurs opérations de rouissage. Sa légèreté et sa résistance à l'imbibition furent les propriétés qui fixèrent d'abord l'attention. Mais l'obturation dépassa tout ce qu'on pouvait imaginer. Grâce à cette propriété de produire de l'obturation automatique instantanée et durable des voies d'eau créées par le passage des projectiles était résolu dans son principe. Il ne restait plus qu'à trouver les meilleures conditions d'application, la même matière devant être employée pour l'obturation et pour l'encombrement.

Un des grands avantages de ce nouveau mode de protection des navires de guerre consiste dans l'allégement du poids de cuirasse à donner à l'Etablissement de combat étant fondée par l'établissement d'une ceinture obturatrice extérieure et deux matelas encombrants contigus, placés à l'intérieur en réserve, à la hauteur des attaques sous-marines, la ceinture intérieure verticale, est supprimée de bout en bout. De ce fait il faut compter sur une économie de poids qui se chiffre par la moitié du poids total de la cuirasse. En outre, l'élasticité du matelas permettra de réduire les dimensions des tôles qui le soutiennent sans diminuer la solidité de l'édifice. La cuirasse ne disparaîtra pas toutefois entièrement. Les plaques verticales seront maintenues et même renforcées pour la protection de l'artillerie, de ses passages de feu et de ses manœuvres. Mais, dans ces conditions, le gouvernail et l'hélice qui sont à l'abri des projectiles, resteront seuls exposés à l'attaque par l'éperon et par la torpille. Sous ce rapport, on peut dire que la protection absolue n'existera pas ; mais l'absolu est, en toutes choses, un rêve irréalisable. On peut l'approcher sans l'atteindre, surtout à la guerre.

De ces données va sortir un bâtiment de combat allégé, maniable, exigeant, au raison de son poids moindre, un moindre tirant d'eau à pouvant, par conséquent, se rapprocher des côtes, qui renfermera dans ses flancs la puissance que l'on demandait aux plus lourdes machines de guerre. Du moment que la flottabilité de combat est immuable, l'engin du torpilleur est une arme émoussée. Quant à faire contre un bâtiment de guerre qui ne veut pas couler ! Ces engins de destruction, hier encore si terribles retomberont impuissants autour de lui et ne suspendront pas sa marche impassible." Autre conséquence du nouveau système de protection : les combats à coups de canon ne pourront plus avoir aucun résultat, du moment où on ne peut plus espérer couler son adversaire, on aura recours, pour en finir, à l'abordage. Nous n'aurons pas à nous plaindre, dit l'auteur, de voir revenir, après tant d'idées posées, laissées et reprises sur la guerre maritime, le genre de combat qui valut tant de succès à nos armes.

Obésité et maigreur sont des termes purement de convention. Nous appelons grand ou petit ce qui dépasse ou ce qui est au-dessous de la taille moyenne de notre race. De même pour le poids.

Voici, d'après le docteur Broca, l'anthropologiste français, la formule normale du poids par rapport à taille. Un homme normal doit peser en kilogrammes le chiffre de sa taille en centimètres déduction faite du système de 100.

Par exemple : un homme d'un mètre quatre-vingts doit peser juste quatre-vingts kilos. Un homme d'un mètre quatre-vingt-dix doit peser juste quatre-vingt-dix kilos, sous peine d'être trop obèse ou trop maigre.

Comme conséquence de cette loi, il est naturel que les vieillards qui perdent du poids diminuent également de taille. C'est ce qu'on peut observer tous les jours. Il paraît qu'on commence à diminuer de poids à cinquante ans. Un homme de quatre-vingts ans a diminué de six kilogrammes, mais en même temps sa taille s'est abaissée de six centimètres. L'empereur Guillaume qui a près de quatre-vingt-dix ans a diminué de près d'un décimètre.

On lit dans la correspondance parisienne du *Globe*, de Londres, ce renseignement relatif au "Tir Gastine-Renette."

Un certain monsieur qui, tous les jours, venait au tir, s'était aperçu d'une habileté telle, au pistolet, qu'il n'était plus rien que sa balle n'atteignit au commandement. Or, parmi les spectateurs de ses prouesses, il s'en trouva un à ce point agacé qu'à chaque mouche ou pipe cassée, il répétait à mi-voix : "Il n'en ferait pas autant sur le terrain."

A la fin, l'homme habile perd patience, et se retournant réplique : Voulez-vous essayer !

Avec plaisir !

Ils sortent, l'adroit allent tire le premier et manque son adversaire.

—Je vous l'avais bien dit ! fait celui-ci ; sur quoi, il s'en va, en fredonnant un petit air.

Une nouvelle mode pour les mélomanes.

Un industriel belge fabrique des chemises dont les manchettes sont autant de parties d'orchestre.

Il y en a pour piston, flûte, cymbales, clarinette, en un mot pour tous les instruments d'harmonie, et les orphéonistes qui veulent exécuter des ensembles sans s'encombrer de pupitres n'ont qu'à se fournir tous chez le même chemisier. Il paraît que la notation résiste au blanchissage.

Excellent système, en tout cas, que celui qui permet de renouveler son répertoire en changeant de chemise.

A l'occasion de la célébration de la grande fête nationale du 14 juillet, en France, il y a eu, comme d'ordinaire, nombre de promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur, dont plusieurs journalistes ont été nommés chevaliers.

Il y a quelques années, pareille aubaine advint à certain intrigant de lettres. Celui-ci fit l'étonné :

—Vous me voyez tout surpris, cria-t-il à tout le monde. Le ruban rouge à moi ! Je ne saurai pas comment le porter !

Ensuite, s'adressant à Dumas :

—Vous qui êtes officier de l'ordre, apprenez-moi donc comment on met ce fameux ruban !

—Mon cher, cela dépend, repartit Dumas froidement. Lorsque l'on s'en croit digne, on le met à sa boutonnière. Dans le cas contraire, on le met dans sa poche.

D'une excursion en Belgique, un chroniqueur parisien a rapporté un fac-similé d'affiche qui est digne d'être signalé.

Il l'a recueilli à Liège dans un café. Sur chaque mur de ce café on en avait collé un exemplaire qui, avec une sérénité géographiquement exquise, disait :

Bavière de Vienne

Treute centimes le bock.

Cette Bavière de Vienne est prodigieuse.

Noce un peu mêlée :

Il pleut ; on entre dans un café-restaurant où l'on s'ennuie ; un des invités, pour distraire la noce, demande :

—Voulez-vous que je vous joue du Chopin au piano ?

—Non, répond le marié, mais, si vous voulez, je vous joue une chopine au billard.

Entre pêcheurs à la ligne :

—Vous avez tort, mon cher collègue, de venir toujours pêcher au même endroit.

—Pourquoi ça ?

—Parce que les poissons finiront par vous connaître !...

La bourgeoise à Jean-Baptiste :

—Il est inutile de changer si souvent d'assiette.

—Que madame ne se tourmente pas, répond-il, ce n'est pas moi qui les lave. C'est la cuisinière !

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré LUNDI 23 du courant à 8 heures du matin à l'église Notre Dame (Archevêché) pour le repos de l'âme de feu PHILIPPE CASAMENNE. Les parents, amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de ses enfants et de son beau frère Paul Helleeq.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Commission de vente etc.
Livraison à domicile. 9 août—15APP

Nouvelle-Orléans, 14 août, 1886.—La Congrégation Fraternelle Italienne de St-Barthélemy, célébrera sa fête patronale le 24 août à la Cathédrale St Louis. Vêpres le premier religieux la veille à 7 heures P. M. Messe le 24 à 10 heures A. M. Grand'messe solennelle à 10 heures A. M. avec sermon le soir à 5 heures P. M. Bénédiction du Saint Sacrement. G. BERTUCCI, Président. F. BERTUCCI, Secrétaire
22 août 1f

ENCORE
DEUX SEMAINES DE PLUS
DE
VENTE.
La partie la plus désirable de notre fonds de marchandises gants restant en réserve sera mise en vente Samedi prochain 21 août et pendant deux semaines seulement. Ce sera une OCCASION de faire d'excellentes emplettes en MARCHANDISES DE PREMIÈRE QUALITÉ à meilleur marché que leur valeur réelle. Les marchands de la campagne sont invités à profiter de cette occasion.
N. B.—Ecoles à Bobeaut Amomas et d'River Flandin. Couvertures Manteaux Tapis. Nattes Stores de fenêtres etc.
B. & W. CRONER,
141 RUE DU CANAL,
Coin Bourbon.
20 juin, 3m

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $3 par mois.
WERLEIN 135 rue du Canal
22août1p

On Demande.—Une fille française qui parle anglais pour voyager avec une famille et qui sait coudre et garder une enfant. S'adresser au bureau de placement de Van. 127 Passage de la Bourse. 22 sept—1f

PAR JAS. P. GUINAULT.
Vente positive pour satisfaire une dette hypothécaire de plusieurs propriétés situées rue Delery, près des Casernes et des Abattoirs.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 août 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St Charles :

1o. Un lot de terre formant carrefour, dans l'Ilet compris entre les rues Royale, Chartres, Delery et Tricou, désigné par le No. 1, mesurant 40 pieds 10 pouces de face à la rue Delery sur 104 pieds 4 pouces de profondeur et face à la Royale. Ensemble une maison double ayant dix chambres, cloître, lieux d'aisance, etc.

2o. Un lot de terre dans le même Ilet, attenant au lot ci dessus décrit, désigné par le No. 2 mesurant 37 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Delery sur 104 pieds 4 pouces de profondeur. Ensemble une maison retirée de la rue, ayant quatre chambres, galeries donnant et sur le côté, hangar, lieux d'aisance etc.

3o. Cinq lots de terre vacants, dans le même Ilet, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6 et 7, mesurant chacun 28 pieds 1 pouce, 6 lignes de face à la rue Delery sur 104 pieds 4 pouces de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers au pl